

**BTS métiers de la coiffure
Session 2023**

ANNEXE III – NOTE AUX CANDIDATS

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.

La calculatrice est interdite, sauf si elle est autorisée par le sujet.

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, messageries électroniques, tablettes) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement.

**Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites.
Un affichage sera réalisé dans chaque centre.**

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle.

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage de majuscules et/ou de signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles, chaque candidat devra :

• **Se présenter en tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **NOIRE sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle masculin ou féminin **âgé de 18 ans et plus**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques de coloration ou de forme (mèches, voiles, coloration, forme, lissage...) figurant au programme du Brevet de Technicien Supérieur.

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- 1) en vue de changer de couleur ou de forme des cheveux ;
- 2) pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu et dont la chevelure sera d'une longueur conseillée de 15 à 20 cm, naturelle ou colorée sans repousse visible avec 30% de cheveux blancs maximum ;
- 3) les cheveux n'ayant subi aucune coloration métallique ;
- 4) avec une chevelure permettant tout type de technique imposé par l'examen sur tête entière ou partielle.

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de la coiffure, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

NB : une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Apporter :

1) les produits :

- shampooing pré forme ;
- shampooing post coloration ;
- shampooing post décoloration ;
- soin avec ou sans rinçage ;
- produits de coloration ton sur ton et d'oxydation (plus foncé ou plus clair que la chevelure du modèle), reflets chauds et froids et coloration type « magma Wella » ou « majicontrast de L'Oréal » (ou autre produit similaire) et produit de coloration semi permanente pastelle et matériel associé ;
- produits éclaircissants (en vue des opérations préparatoires adaptées aux cheveux du modèle : décoloration, gommage...);
- kit de permanente, enrouleurs (moyen et gros) et matériel associé ;
- kit de lissage thiolé ou alcalin et matériel associé ;
- produits de construction ;
- produits de finition.

2) les têtes implantées :

- Tête à chevelure raide, longueurs supérieures à 15cm avec étau ;
- Tête à chevelure frisée, longueurs supérieures à 15cm avec étau.

3) l'outillage et les fournitures nécessaires :

- peignes : démêloir, à queue, de coupe (droit), fourchette ;
- brosses : pneumatique, ronde (diamètre adaptée à la chevelure) ;
- séchoir à main et tout autre matériel nécessaire au coiffage ;
- ciseaux et/ou tondeuses et/ou feather ;
- bols, pinceaux, doseurs, shaker, minuteur ;
- un vaporisateur ;
- une balance électronique.

4) le linge, de couleur noire et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- peignoir ;
- serviettes ;
- gants ;
- tabliers ;
- lingettes désinfectantes ;
- coton ;
- papier aluminium ;
- film transparent ;
- essuie main.

6) l'attestation de réalisation de techniques capillaires ci-jointe.

**Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.
Aucun produit courant ne sera fourni.
L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel
et ne pas être personnalisé par le candidat.**